



DOSSIER D'ENGAGEMENT *FSGT FOOTBALL* SAISON 2026-2027





FICHE INFORMATIONS CLUB

FSGT FOOTBALL 06

Cadre réservé FSGT

N°

INFORMATIONS :

CLUB : _____ SIGLE : _____

ADRESSE DU CLUB : _____ VILLE : _____

NOM DU RESPONSABLE D'EQUIPE(s) : _____

ADRESSE DU RESPONSABLE : _____ VILLE : _____

TEL : ____/____/____/____/____ MAIL : _____

AUTRE RESPONSABLE D'EQUIPE(S) : _____

MAIL : _____ TEL : ____/____/____/____/____

PRESIDENT DU CLUB (Si autre que le responsable) :

NOM ET PRENOM : _____ TEL : ____/____/____/____/____

Toutes ces informations doivent être lisibles et en majuscule

VOS OBSERVATIONS / PROPOSITIONS / DEMANDES POUR LA SAISON 2025/26 :

FORMULAIRE A NOUS RENVoyer AU PLUS TARD LE 10 SEPTEMBRE 2026 – PAR MAIL OU AU COMITE

LES DOSSIERS RECUS APRES CETTE DATE NE SERONT PAS PRIORITAIRES SUR LE CHOIX DES POULES ET SONT
SUSCEPTIBLES D'ENGAGER DES FRAIS SUPPLEMENTAIRES LORS DE L'ENGAGEMENT.

VOTRE ENGAGEMENT SERA COMPLET ET VALIDÉ UNIQUEMENT SI TOUTES LES PIECES OBLIGATOIRES NOUS ONT ÉTÉ
FOURNIES (voir P8) AINSI QUE LE REGLEMENT EFFECTUE.

**FICHE DE REGLEMENT DU CLUB**

Club :

Nombre d'équipe(s) :

CHAMPIONNAT + COUPE FOOT A 7		2026-2027	
Indiquez le nombre d'équipes dans la/les case(s) correspondante(s) →	Nombre équipes	Niveaux	Poules
LUNDI			
VENDREDI			
BASSIN CANNOIS (Ouest A)			
ANTIBES (Ouest B et C)			
VETERANS LUNDI (+35 ans)			
VETERANS VENDREDI (+35 ans)			
SUPER-VETERANS LUNDI (+45 ans)			
Total Equipes →			
ENGAGEMENT CLUBS			TOTAL
FORFAIT CHAMPIONNAT + COUPE POUR 1 EQUIPE	320€		320€
AJOUT EQUIPE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)	Nbre Eq Sup : _____ X 90€ =	+	
AFFILIATION FSGT - CAT 1 (1 ou 2 équipes)	108€	+	
ou AFFILIATION FSGT - CAT 2 (3 équipes et +)	180€	+	
6 Licences obligatoires à l'engagement	-	+	270€
COUT DE VOTRE ENGAGEMENT * Voir barème des équipes page 4			
+ AMENDES SAISON 2024/2025		+	
TOTAL ENGAGEMENT (Forfait championnat/coupe + affiliation + 6 licences + amendes)		=	
CHEQUE DE CAUTION OBLIGATOIRE (NON ENCAISSE)		200 €	

Règlement par : Chèque ☐ Espèces ☐ CB ☐ Virement ☐ Ultérieurement ☐Si règlement par virement : **Mettre le nom du club en libellé.** Nous envoyer la preuve du virement par mail.

Si règlement par chèque : Possibilité de l'encaisser plus tard (notifier le au dos du chèque – au plus tard fin novembre). 1 seul chèque de préférence (max 2).

Un reçu pourra vous être transmis.

Signature du responsable :



BAREME ENGAGEMENT 2026/27

ENGAGEMENT	FORFAIT CHAMP + COUPE	AFFILIATION FSGT	6 LICENCES	TOTAL	+ AMENDES (si existantes)
1 EQUIPE	320	108	270	698 €	
2 EQUIPES	410 (320 + 1x90€)	108	270	788 €	
3 EQUIPES	500 (320 + 2x90€)	180	270	950 €	
4 EQUIPES	590 (320 + 3x90€)	180	270	1040 €	
5 EQUIPES	680 (320 + 4x90€)	180	270	1130 €	
6 EQUIPES	770 (320 + 5x90€)	180	270	1220 €	
7 EQUIPES	860 (320 + 6x90€)	180	270	1310 €	
8 EQUIPES	950 (320 + 7x90€)	180	270	1400 €	
9 EQUIPES	1040 (320 + 8x90€)	180	270	1490 €	

Ce barème ne prend pas en compte les amendes de l'année précédente (à rajouter) et la participation à l'AG du Foot (avoir de 50€ sur les licences en début de saison 2026/27 pour les clubs présents à l'AG 2026).

Le règlement des amendes de l'année précédente est obligatoire pour valider l'engagement de l'équipe.

Fin du chèque caution. Les équipes concernées (avec de fortes amendes) seront invitées à régler leur dû durant la saison (dans un délai de 15 jours) sous peine de déprogrammation immédiate.

Règlement possible par Espèces – Chèque (1 seul chèque de préférence) – CB – Virement (RIB du comité p11).

Votre chèque pourra être encaissé ou échangé ultérieurement (avant le 30 novembre).

**CHAQUE EQUIPE DEVRA FOURNIR UN RESPONSABLE AVEC SON NUMERO DE TELEPHONE ET SON MAIL**

Vos souhaits de préférence horaires/secteurs seront pris en compte mais ne pourront pas toujours être exaucés.

SECTEURS ET HORAIRES

CLUB:					NOMBRE D'EQUIPE(S):	
CHAMPIONNAT DU LUNDI NICE					Horaires et lieux	
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Entourer préférence	
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
CHAMPIONNAT ENTREPRISES LUNDI NICE					Mail	
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
CHAMPIONNAT DU VENDREDI NICE						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Entourer préférence	
					20h 21h	Est Ouest
					20h 21h	Est Ouest
CHAMPIONNAT BASSIN CANNOIS (LUNDI - MARDI - MERCREDI)						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Préférence jour(s) :	
CHAMPIONNAT SECTEUR ANTIBES (LUNDI - MARDI - MERCREDI)						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Préférence jour(s) :	
CHAMPIONNAT VETERANS DU LUNDI +35 ANS (obligatoirement né avant le 31/12/1991)						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Entourer préférence	
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
CHAMPIONNAT VETERANS DU VENDREDI +35 ANS (obligatoirement né avant le 31/12/1991)						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Entourer préférence	
					20h 21h	Est Ouest
					20h 21h	Est Ouest
					20h 21h	Est Ouest
CHAMPIONNAT SUPER-VETERANS LUNDI +45 ANS (obligatoirement né avant le 31/12/1981)						
N° EQ	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Entourer préférence	
					19h 20h 21h	Est Ouest
					19h 20h 21h	Est Ouest
WALKING FOOT - MARDI MATIN (CARROS) + JEUDI SOIR (PARC 14) - Pour les + 50 ans						
	Poule	Responsable	Téléphone	Mail	Créneaux :	



ATTESTATION DU RESPONSABLE

La FSGT tient à accompagner et informer ces clubs sur les obligations du code du sport.

Conformément à cette obligation,

Je (soussigné),

NOM

Prénom

Club :

Certifie que le comité FSGT 06 m'a dument informé sur les obligations suivantes :

- Tous les licenciés du club participant à des épreuves sportives organisées par la FSGT, auront, au préalable de l'homologation de leur licence, fourni au club leur attestation du questionnaire de santé.
Et de ce fait je m'engage à conserver les dits documents pour valoir ce que de droit.
- En matière d'assurance : Tous les licenciés du club auront reçu le document d'information sur le cadre de couverture (dépliant WTW) et auront été sensibilisés sur l'intérêt de souscrire une garantie complémentaire.

Concernant les licences :

J'atteste de la véracité des photocopies de pièces d'identité fournies pour les nouveaux joueurs lors du retrait des licences et de la véracité des données informatiques des joueurs mentionnés sur le site extranet.fsgt.org. (nom/prénom/date de naissance et photo des joueurs).

J'atteste que l'ensemble des joueurs participant aux rencontres de football FSGT sont licenciés au club et que le cas échéant j'en prend la totale responsabilité.

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



CHARTRE FSGT 06

Nom du club : -----

Discipline sportive : -----

Nom et prénom du responsable : -----

Téléphone : ----- Mail : -----

Exemplaire pour le comité

ATTENTION !

L'affiliation ne peut être validée
sans la signature de cette charte
Après une lecture attentive

CHARTRE D'ENGAGEMENTS

1) Les statuts de l'association doivent respecter le code du sport et être compatibles avec ceux de la FSGT.

2) Obligation de désigner un(e) représentant(e) à l'assemblée annuelle de la discipline sportive (S'il y en a une) et de celle du comité. (Participation obligatoire a 1 forum).

Sous peine de tomber sous le coup des sanctions précisées dans le règlement intérieur.

3) Obligation de régler 6 licences à la prise de l'affiliation dont le président.

(La règle statutaire est d'un minimum de 10 licences obligatoires).

4) L'association s'engage à faire respecter par ses adhérents les principes de la république Française laïque, démocratique, sociale.

À ce titre, le traitement doit être égalitaire entre les hommes et les femmes, sans distinction d'origine, de sexe, d'orientation sexuelle, de croyance ou non croyance.

L'association s'engage à refuser toute pratique discriminante et proscrire toute forme de violences et d'incivilités.

5) Le respect des installations sportives mises à disposition par les collectivités territoriales, ainsi que du personnel chargé de la surveillance ou de l'entretien.

6) Le respect de la laïcité, toute pratique de culte religieux individuelle ou collective est interdite au sein de l'enceinte sportive : dans les vestiaires, salles de réunions, terrains sportifs. Ainsi que de vouloir imposer aux autres joueurs des comportements au nom de sa religion qui porterait atteinte à leur liberté individuelle.

7) Le respect des règles sportives et tenues vestimentaires au niveau des disciplines compétitives.

8) Le respect des statuts du comité et règlement intérieur des disciplines sportives compétitives.

À
Le

Signature :



PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

L'inscription de votre ou vos équipes comprend 3 pièces obligatoires (et jusqu'à 5 pièces suivant les cas).

1) Le dossier d'engagement du football complet (ci-joint) comprenant :

- La fiche d'informations du club (p2)
- La fiche du règlement du club (p3)
- La fiche des secteurs et horaires (p5)
- La fiche d'attestation du responsable (p6)
- La charte du comité signée (p7)

2) L'affiliation à la FSGT - Connectez-vous sur le site : extranet.fsgt.org

Cette démarche atteste à la fois de l'adhésion de votre structure auprès de la Fédération, et de la souscription d'assurance obligatoire couvrant Responsabilité Civile du groupement.

Connectez-vous sur « extranet.fsgt.org » à votre compte dirigeant et faites « s'affilier ».

Tuto : [Comment s'affilier ?](#)

Attention : Vous ne pourrez pas faire ou renouveler vos licences sans avoir fait au préalable l'affiliation.

3) Le règlement de l'engagement pour la saison sportive 2026-27 (+ amendes année précédente)

Celui-ci pourra s'effectuer par chèque, espèces, virement ou CB. Sans celui-ci, vous ne serez pas considéré comme engagé et vous ne recevrez pas votre code pour établir vos licences. Il pourra être encaissé ultérieurement (au plus tard fin novembre).

4) Le récépissé de déclaration en préfecture (pour les nouveaux clubs)

Les associations sont tenues lors de leur première saison d'apporter la preuve de leur constitution et de nous confier leur récépissé de déclaration en préfecture.

5) La lettre du CSE ou responsable de la société (pour les équipes d'entreprise)

Pour les clubs ne passant pas par une création d'association, il faudra nous fournir un document de l'entreprise signé par un responsable qui autorise la création d'une équipe de foot à 7 FSGT à jouer sous le nom de la société.

6) Le document attestant des créneaux utilisables par le club (pour les équipes ayant leur terrain)

Un document du service des sports de la mairie concernée mentionnant l'utilisation par le club du terrain à domicile avec la tranche horaire dédiée pour la saison 2026/27.

INFORMATIONS IMPORTANTES

1) Paiement

- Le règlement des amendes de l'an passé est nécessaire pour valider l'engagement 2026/27.
- Règlement par Espèces - Chèque (ordre FSGT) - CB ou Virement (RIB p11).
- Le chèque (au nom du club de préférence) donné lors de l'engagement peut être encaissé ou échangé ultérieurement (fin novembre maximum). A notifier au dos du chèque.
- 1 seul chèque par équipe sera admis lors de votre engagement. Possibilité de mixer chèques et espèces ou autres moyens de paiement.
- Si virement, merci de bien mettre pour libellé le nom de votre club et la nature du virement.

2) Licences

- 6 licences doivent être prises lors de l'engagement de l'équipe (compris dans l'engagement).
- Toutes les licences devront être validées (régliées) et récupérées avant le début du championnat (sous peine de match perdu dès la 1ere rencontre).
- Les licences sont maintenant dématérialisées. Le responsable de club pourra les créer directement sur le site extranet.fsgt.org. Vous pouvez aussi imprimer vos licences en format « papier ».

[Tutoriel listing de licences : ICI](#)

Si vous n'avez pas téléchargé toutes vos licences sur votre téléphone, vous devez impérativement avoir ce listing de vos licenciés sur vous.

- **Le mail du joueur devient obligatoire** et devra être notifié pour valider une licence.
- **Les photos sur les licences sont obligatoires.** Vous pouvez insérer une photo directement sur le site en allant dans « informations » puis modifier. Une licence sans photo lors d'un contrôle ne sera pas considérée comme une licence validée (et sera donc pénalisable).
- Le quota de licences par équipe est de 10 joueurs minimum (à atteindre avant fin novembre sous peine de matchs perdus). Pas de quota maximum. Vous pouvez rajouter des licences à n'importe quel moment de la saison.
- Il faudra fournir au secrétariat la photocopie de pièce d'identité de tous les nouveaux joueurs de votre club pour pouvoir récupérer les licences concernées.
- Une licence validée (régliée) pourra être dévalidée (en cas d'accident d'un joueur par exemple) en échange d'une nouvelle prise de licence si un délai d'un mois de validité n'a pas été dépassé.
- Un joueur ayant une licence FSGT validée dans un club d'une autre activité sportive devra présenter en cas de contrôle une attestation faite par la commission football qui lui vaudra licence du club de football concerné.



3) Ages

- L'âge requis pour les vétérans est de 35 ans (né avant le 31/12/1991).
- L'âge requis pour les super-vétérans est de 45 ans (né avant le 31/12/1981).
- Un joueur ayant l'âge requis avant fin décembre pourra commencer la saison dans la catégorie concernée. Ex Catégorie Vétérans : 35 ans au mois de novembre 2026 < Possibilité de commencer la saison en Vétérans en septembre 2026.
- Un joueur pourra en cours de saison changer de catégorie d'âge à la date de son anniversaire. Ex Catégorie Vétérans : 35 ans le 22 Février 2027 < Possibilité de jouer avec les Vétérans dès le 22 Février 2027.
- **Un seul joker est autorisé par équipe** < **34 ans pour les Vet – 44 ans pour les Super-Vet.**
- Concernant le potentiel « joker », les responsables de club devront nous avertir afin de leur donner un document attestant que le joueur concerné fait office de joker.

4) Mutations

- Le transfert d'un joueur d'un club à un autre vaut une mutation. Celle-ci est gratuite jusqu'au 31 Aout et payante à partir du 1^{er} septembre au coût de 10€.
- Si un joueur avec une licence validée joue sans qu'il y ait eu une mutation (avec un changement de nom/date), le club dans lequel le joueur appartient sera lourdement pénalisé financièrement.
- Il faudra remplir une fiche de mutation (disponible au bureau foot). Si un club souhaite « bloquer » un joueur, il faudra prévenir la commission football en début de saison.
- Les mutations se font directement sur le site des licences dans votre accès club (prévenir la FSGT).
- Lorsque le club de départ du joueur ne se ré-engage pas, il n'y a pas besoin de faire une mutation, le joueur sera libéré automatiquement une fois le club archivé. Si c'est seulement une des équipes du club ne se ré-engage pas, la mutation est obligatoire.

5) Règlement du jeu et règlement administratif

- Le règlement du jeu et le règlement administratif du football vous seront envoyés par mail et seront disponibles sur le site internet du foot. Toutes les modifications par rapport à l'an passé vous seront notifiées. **Pour les équipes qui souhaitent le règlement complet, vous pouvez en faire la demande et nous vous l'enversons.**

6) Création Association

- La création d'une association est soumise aux formalités de déclaration de création en préfecture : Imprimés officiels CERFA disponibles sur le site <http://www.service-public.fr> (rubrique association) < Imprimé de déclaration préalable - Imprimé de déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration. Statuts < Documents devant présenter l'objet et le fonctionnement de l'association (statuts types disponibles au bureau du football) datés et signés par 2 membres du bureau.
- Lors de la 1ere affiliation, il faudra présenter le récépissé de déclaration en préfecture.

**TARIFS LICENCES / AFFILIATIONS****SAISON 2026-2027**

Année sportive : 1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2027

Année civile : 1^{er} Janvier 2027 au 31 Décembre 2027

LICENCES OMNISPORTS ANNUELLES AVEC ASSURANCE :

ADULTES..... 45.00€

Né en 2007 et avant (18 ans et +)

JEUNES..... 38.00€

Né entre 2008 et 2012 (13-17ans)

FOOTBALL



Les licences seront dématérialisées.

Attention : Le club à l'obligation de prendre 6 licences omnisports lors de son affiliation à la FSGT.

La licence pour l'activité Football est en année sportive. Le tarif de la licence reste identique durant toute la saison, peu importe le moment où celle-ci a été faite (vous pouvez faire des licences tout au long de la saison). L'assurance individuelle est comprise dans le tarif (mais peut être décochée sur le site).

Les licences sont à télécharger par le club sur le site : extranet.fsgt.org (accès dirigeant).

Il faudra les régler en amont pour que le comité puisse les valider afin de les télécharger.

La photo devra être insérée sur le site avant de la télécharger (sans cela, la licence ne sera pas considérée comme une licence validée lors d'un contrôle sur le terrain).

Un joueur avec une licence « en cours », c'est-à-dire non validée (non payée) ne sera pas autorisé à jouer.

Les licences pourront être réglées par chèque (1 seul chèque), virement (RIB du comité) ou CB.

Si règlement par chèque, il pourra être encaissé plus tard (dans un délai de 3 mois maximum). A notifier au dos du chèque et à préciser au secrétariat. **Si règlement par virement, mentionner le nom du club dans le libellé.**

Crédit Mutuel
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	08953	00020099201	40	EUR

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8089	5300	0200	9920	140

Domiciliation
CCM NICE VILLE
BUREAU NICE NORD
69 BOULEVARD GORBELLA
06100 NICE

☎ 04 92 01 07 59

Domiciliation
CCM NICE VILLE

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Titulaire du compte (Account Owner)
COMITE DEPARTEMENTAL FSGT ALPES
MARITIMES
27 RUE SMOLETT
06300 NICE

AFFILIATIONS DES CLUBS
TOUTES ACTIVITES**CLUBS UNISPORT OU OMNISPORTS**

CATEGORIE 1 : **108.00€**

(1 ou 2 équipes)

CATEGORIE 2 : **180.00€**

(A partir de 3 équipes)



INFORMATIONS JURIDIQUES

ASSURANCE :

Le code du sport fixe 2 catégories d'obligations concernant les assurances :

- Obligation de souscription Responsabilité Civile (article L 321-1) : Les associations sportives doivent obligatoirement souscrire, pour l'exercice de leurs activités, des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile et celle de leurs préposés.

A noter qu'à la FSGT c'est le contrat compris dans l'affiliation qui répond à cette obligation.

- Obligation d'information Individuelle Accident (article L 321-4) : Les associations sportives doivent informer leurs adhérents et pratiquants, de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

A noter qu'à la FSGT c'est le contrat compris dans la licence avec assurance.

Il est nécessaire que les joueurs aient pris connaissance de la notice d'information relative aux garanties souscrites dans l'assurance de base et de la possibilité de souscrire une complémentaire SPORTMUT notamment en ce qui concerne les indemnités journalières qui ne sont pas comprises dans le contrat de base.

NOUS SUIVRE SUR LES RESEAUX

La licence FSGT est « **omnisports** » : elle permet donc à vos adhérents de pratiquer d'autres activités (sans repayer une licence) et de bénéficier de nombreux avantages tout au long de l'année !!!

Activités 06 : *SKI – PETANQUE – CYCLISME – VTT – JUDO – SPORTS DE COMBAT – PLONGEE – COURSE A PIED – BADMINTON – PICKLEBALL – DANSE – GYM – ACTIVITES DE MONTAGNE ...*

Grace à votre licence omnisports FSGT, venez aussi participez à nos manifestations à moindre frais :

Courses de ski/snow, concours de pétanque, tournois de badminton, courses de vélo, journées multisports et bien d'autres manifestations sportives et conviviales ...

SUIVEZ-NOUS - LIKEZ NOS PAGES !!!



Facebook FSGT 06 : <https://www.facebook.com/FSGT06/>
Facebook Football : <https://www.facebook.com/FSGT06Football/>

DECOUVREZ NOTRE SITE INTERNET !!!



Site FSGT : <http://www.fsgt06.fr> - **Site Foot FSGT** : <http://06.fsgt-foot.fr>